

VOLET 2

POLITIQUE BIODIVERSITÉ



Contexte : La biodiversité au cœur des enjeux de l'entreprise

La planète fait face à une érosion de la biodiversité sans précédent depuis le début de l'humanité. Les activités humaines sont à l'origine de cette sixième extinction de masse annoncée. En effet, toute activité humaine est dépendante de la nature, qui contribue directement et indirectement à la bonne qualité de la vie, en fournissant des biens matériels, en régulant les conditions environnementales et par des contributions non matérielles. Pour répondre à cet enjeu planétaire, chaque acteur, public ou privé, peut agir à son niveau en fonction des impacts et dépendances à biodiversité en lien avec ses activités.

Les activités du Groupe sont en interaction constante avec la biodiversité : d'une part elles bénéficient pour certaines des services rendus par la nature (biomasse, cours d'eau, régulation climatique) et d'autre part l'emprise au sol des sites industriels engendre un impact sur les écosystèmes.

Que ce soit à la ville ou à la campagne, les sites d'ENGIE peuvent contribuer à la restauration des continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité ordinaire. De même, les impacts étant répartis sur toute la chaîne de valeur, le Groupe s'attache aussi à identifier les enjeux et réduire les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Conformément à la politique environnementale, le Groupe s'attache à éviter ses impacts directs ou indirects sur la biodiversité, à défaut à les réduire, voire à les compenser en dernier ressort.

ENGIE est engagée pour la préservation de la biodiversité depuis 2011, d'abord au travers de ses engagements dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, puis la signature du pledge de Cancun en 2016, et enfin les engagements dans act4nature international et Entreprises Engagées pour la Nature en 2021.

ENGIE bénéficie de l'expertise de deux partenaires depuis plus de 10 ans : le Comité Français de l'UICN et France Nature Environnement. Certaines filiales du Groupe ont également des partenariats avec le Museum d'Histoire Naturelle, la Ligue de Protection des Oiseaux ou encore Birdlife.

De la gestion de l'empreinte biodiversité à l'impact positif

Le Groupe analyse ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, selon **les 5 pressions majeures** qui pèsent sur la biodiversité (modification usage des sols, épuisement des ressources, climat, pollution et espèces exotiques envahissantes), afin d'identifier les actions permettant de **contribuer à réduire ses impacts et à maîtriser ses dépendances**, en respectant les **10 engagements communs** des dispositifs **act4nature**.

Afin de réduire l'empreinte au sol, de contribuer à la restauration des corridors écologiques et de réduire la présence des espèces exotiques envahissantes, le Groupe :

- Met en place une **gestion écologique des sites** partout où cela est possible, c'est-à-dire, a minima, pas d'utilisation de produit phytosanitaire chimique et une gestion différenciée des espaces verts
- Identifie les **aires protégées à proximité des sites** et définit des **actions en concertation avec les parties prenantes** pour réduire au maximum les impacts, voire les transformer en impacts positifs. Les aires protégées considérées sont les zones Natura 2000, les zones Ramsar, les sites Unesco (naturels et mixtes), les catégories UICN I à VI, les zones importantes pour les oiseaux, les zones clés pour la biodiversité et les réserves de biosphère (MAB)
- S'engage à **appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser »** partout dans le monde.

Afin de contribuer à la réduction de la pression liée au climat, le Groupe a mis en place une politique climat visant à réduire fortement les émissions de gaz à effets de serre pour ses activités propres, mais aussi pour ses clients et ses fournisseurs. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, ENGIE s'attache à mettre en œuvre, lorsque cela est possible, **des solutions fondées sur la nature, conformes au standard défini par l'UICN**, permettant à la fois de restaurer la biodiversité et de s'adapter face aux impacts du changement climatique ou aux catastrophes naturelles.

Le Groupe porte la biodiversité dans ses échanges avec les parties prenantes :

- **Étude approfondie des impacts et dépendances dans la chaîne de valeur** et échange avec les principaux fournisseurs et sous-traitants
- Maintien et développement de **partenariats avec les acteurs de la biodiversité**.

Engagé dans la lutte contre la perte mondiale de biodiversité, le Groupe s'attache également à :

- Contribuer au **développement de la connaissance** sur la biodiversité au niveau des territoires.
- Poursuivre la **sensibilisation et la formation** des collaborateurs.

Les objectifs et engagements

En application des précédentes lignes directrices

et précédents engagements, plusieurs objectifs ont d'ores et déjà été atteints, tels que :

- La mise à disposition d'un outil permettant d'identifier les aires protégées à proximité des sites et projets ;
- L'identification des sites prioritaires en Europe, puis dans le monde, et la mise en place de plans d'action élaborés en concertation avec les parties prenantes ;
- La création et l'animation d'un réseau interne d'experts biodiversité ;
- La publication d'une brochure pour sensibiliser les collaborateurs.

Les objectifs et engagements sont définis pour la période

2020-2030.

Ils sont repris dans les engagements du Groupe dans les dispositifs act4nature.

CIBLE

Mise en place d'une gestion écologique des sites industriels	50 % des sites en 2025 100 % des sites en 2030
Poursuite du développement de plans d'action pour les sites situés dans ou à proximité d'une zone sensible pour la biodiversité en appliquant la nouvelle définition de site prioritaire, incluant désormais tous les sites situés à proximité des aires protégées sans dérogation possible	50 % des sites en 2025 100 % des sites en 2030
Application de la séquence « éviter, réduire, compenser » aux projets de développement, partout dans le monde, en concertation avec les parties prenantes	2022 : 100 % des dossiers ≥ 30 M€ soumis au Comité des Engagements Groupe ou GBU 2025 : extension progressive aux dossiers ne passant pas par le CDE Groupe ou GBU
Contribution à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SfN) dans les territoires	2022 : 10 projets identifiés conformes au standard SfN de l'UICN 2025 : mise en œuvre de ces projets
Réalisation d'une analyse approfondie des impacts et dépendances pour les principales activités du Groupe tout au long de la chaîne de valeur	A minima 2 activités par an d'ici 2025
Mise à disposition de modules de sensibilisation à la biodiversité pour les collaborateurs	2 modules minimum par an d'ici 2025, disponibles en 3 langues 2022-2023 : 3 000 salariés/an 2024-2025 : 5 000 salariés/an
Création d'une plate-forme de partage des bonnes pratiques	Opérationnelle avant fin 2022